



COMMUNIQUE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

La partie recettes du budget rejetée en commission des finances

À l'issue de trois jours de débats¹, le 23 octobre 2025 à 2h00 du matin la première partie du projet de loi de finances pour 2026 a été rejetée par un résultat sans appel de 37 voix contre 11. Seul le groupe EPR a voté pour le budget. C'est sans doute la plus nette défaite d'un budget en commission des finances de la Vème République.

Avant son rejet, le budget a été sensiblement modifié dans des sens souvent contradictoires. Certains articles injustes ont certes pu être rejetés, tels que des suppressions de niches fiscales qui auraient été mises en œuvre au détriment du pouvoir d'achat de tous les Français. Mais à côté de maigres avancées en faveur de la taxation des multinationales ou des superdividendes, la plupart des mesures antisociales et des baisses inacceptables de moyens ont été conservées. On a noté de nombreux autres reculs inadmissibles. Finalement, ce budget demandait toujours beaucoup à ceux qui ont peu et toujours trop peu à ceux qui ont beaucoup. Les députés d'extrême-droite et du bloc central siégeant en commission ont, de concert, refusé tous les amendements en faveur de l'écologie, de la culture ou encore du logement. Ils ont même à l'inverse défendu et adopté des reculs graves comme la réduction de moitié de l'exonération de taxe foncière sur les logements sociaux. De même, seule leur alliance a permis le maintien des mesures discriminatoires vis-à-vis des étrangers comme l'augmentation massive du prix des demandes de titres de séjour et de nationalité. Finalement, cette commission a montré que ce budget ne pouvait être aménagé dans un sens favorable à davantage de justice fiscale, de progrès social, de transformation économique ou de bifurcation écologique.

Le texte soumis au vote restait néfaste pour le pays et ne pouvait convaincre aucun bloc. Le soutien du seul groupe EPR et le résultat du vote ont été la preuve. Cela a révélé les contradictions de ce texte "Frankenstein" et de son incapacité à répondre aux besoins et aux urgences de l'heure. Il serait étonnant que le débat en séance change la situation. Le texte devrait donc logiquement être mis en échec lors de sa discussion en séance.

Éric Coquerel

¹ Comme l'année dernière, l'ensemble des groupes a choisi de limiter le nombre d'amendements déposés afin de terminer l'examen avant la fin du délai imparti. Sur les 1890 amendements déposés en commission, 249 ont été jugés irrecevables, dont 48 au titre des irrecevabilités organiques et 201 au titre de l'article 40 de la Constitution.